

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière **tenue à l’Hôtel-de-Ville, le lundi 15 septembre 2025 de 18 h 00 à 18h21**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**. L’avis de convocation a été envoyée par courriel le 14^e jour de septembre 2025.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Gaston Leblanc, Léopold Briand, Denis Anderson, Denis Beaudin et Carol Moreau.

Également à la séance : Monsieur Kent Moreau directeur général et greffier-adjoint

+++++

L’ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 649 978
- 2. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES INTERMÉDIAIRES - RUE JAF GAGNON - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE L’EST (OBNL)
- 3. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE COMMÉMORATION - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

+++++

245.09-25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 649 978

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de dérogation mineure au règlement de zonage U-006/03-19 ET suite à l’avis d’opinion numéro 047.25 émis par le Comité consultatif d’urbanisme en date du 1 octobre 2025, le conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure vise à réduire la façade de 21.0 mètres à 20.87 mètres afin de procéder à la construction d'une résidence.

2025-09-15

**246.09-25 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES
INTERMÉDIAIRES - RUE JAF GAGNON - CONTRIBUTION
FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ DU
PATRIMOINE DE L’EST (OBNL)**

CONSIDÉRANT les besoins urgents de la Ville de Grande-Rivière et de ses partenaires économiques en matière d’habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière est attribuée à la SPE, un organisme à but non lucratif, dont la mission est de donner à l’habitation le pouvoir de renforcer la cohésion sociale et la résilience régionale ;

CONSIDÉRANT QUE la SPE travaille en partenariat avec la Table des Préfets de la Gaspésie à résoudre la crise d’habitation ;

CONSIDÉRANT QUE les engagements municipaux ci-après cités sont les conditions préalables à la réservation d’unités de logements auprès de la SHQ.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal appuie les dépôts de projets de la SPE dans le cadre de construction de logement abordables intermédiaires dans sa municipalité ;

QUE: La Ville de Grande-Rivière accepte de réserver, à la Société du Patrimoine de l'Est, les quatre (4) lots pour construction de logements locatifs situés dans le développement JAF Gagnon, à titre de contribution financière et ce, jusqu'au 31 octobre 2026 ;

QUE: La Ville accepte de contribuer financièrement à la hauteur de 40%, jusqu'à concurrence de 800 000 \$ d'une subvention accordée dans le cadre d'un Programme d'Habitation abordable (PHAQ, des fonds fiscalisés) ;

QUE: La Ville accepte de contribuer financièrement à la hauteur de 10%, jusqu'à concurrence de 700 000 \$, du coût total des unités bâties à l'aide d'un prêt accordé dans le cadre d'un du Programme de financement en habitation (PHAQ, PFH, des fonds fiscalisés) ;

QUE: La Ville accepte de compléter sa contribution financière du projet par une première tranche d'un minimum de 100 000 \$ qui inclus le don du lot, les travaux d'infrastructure réalisés sur l'immeuble, les études préprojet tel qu'environnementale et géotechnique, certificat ou projet de localisation;

QUE: La Ville s'engage à compléter la balance de la contribution financière du projet par un crédit de taxes de taxes foncières ;

QUE: La Ville s'engage à collaborer avec la SPE pour effectuer les modifications nécessaires à sa réglementation afin d'assurer la réalisation du projet dans le cadre de la Loi, notamment pour l'obtention de permis en lien avec le zonage, pour autoriser les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), et utiliser les superpouvoirs prévus au projet de loi numéro 31 de l'Assemblée nationale du Québec (2024, chapitre 2, article 93).

2025-09-15

247.09-25 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE COMMÉMORATION - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET

ATTENDU QUE l'année 2026 marque le 50ième anniversaire de la construction du Centre récréatif de Grande-Rivière, aujourd'hui nommé le Complexe sportif et culturel Desjardins;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont contribué au rayonnement de différents sports sur glace et à la diversification des services offerts par la Ville de Grande-Rivière en ces lieux;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière veut mettre en valeur notamment les nombreux documents visuels qu'elle détient et ce, au bénéfice de sa communauté.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise M. Jennifer Allain-Meunier, directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer, pour et nom de la Ville de Grande-Rivière, une demande d'aide financière au programme de Soutien aux Initiatives de Commémoration du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

PÉRIODE DE QUESTIONS

248.09-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L’ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 18 h 21.

2025-09-15

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Kent Moreau, Greffier-adjoint

